

Termes de référence

Consultance pour une formation sur la « facilitation créative d'ateliers »

Mise à jour : 10-04-25

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES	1
1.1. L'organisation commanditaire	1
1.2. La facilitation d'ateliers dans le rôle de suivi des programmes de SOS VE Belgique	2
2. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE	3
3. MÉTHODOLOGIE	3
4. LIVRABLES	4
5. CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL	4
6. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES	4
7. CODE DE CONDUITE	5
8. BUDGET DE LA CONSULTANCE	5
9. PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE	5

1. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

1.1. L'organisation commanditaire

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique), commanditaire de la présente consultance, est une organisation non-gouvernementale à vocation sociale. Indépendante et respectueuse des différentes religions et cultures, l'ONG intervient depuis plus de 50 ans dans la défense des droits et des besoins des enfants vulnérables.

L'organisation est membre de la fédération internationale SOS Children's Villages International (SOS CVI), active dans plus de 130 pays et territoires.

La mission de SOS VE Belgique est double :

- (i) En Belgique, l'organisation soutient, accueille et accompagne des enfants et des jeunes vivant une situation difficile susceptible de les mettre en danger physiquement, moralement ou intellectuellement, conformément aux dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989 ;

- (ii) A l'étranger, l'organisation travaille en partenariat avec les Associations Membres de la Fédération SOS CVI, pour la prise en charge, le bien-être et le développement des enfants qui ont perdu ou qui risquent de perdre les soins parentaux. L'organisation apporte une expertise technique et/ou un soutien financier à ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de prise en charge familiale, de renforcement de la famille et des communautés, d'éducation, de santé, d'autres besoins en soins identifiés et de plaidoyer. L'organisation vise également le renforcement de capacités de ses partenaires et le respect des normes et standards en matière de protection et sauvegarde de l'enfant et d'intégrité.

1.2. La facilitation d'ateliers dans le rôle de suivi des programmes internationaux de SOS VE Belgique

Dans le cadre de ses interventions à l'international, SOS VE Belgique s'appuie sur son Plan stratégique 2024-36, dont l'impact à long terme est : « **Plus d'Associations Membres (AM) de SOS CVI ont un impact durable et pertinent localement sur les enfants et jeunes de notre groupe cible dans le monde** ». A moyen terme, SOS VE Belgique a pour objectif, notamment, que ses partenaires développent des programmes pertinents localement et appliquent une approche qualité. Actuellement, SOS VE Belgique travaille en partenariat avec 4 Associations Membres SOS : SOS CV au Burundi, SOS CV en RDC, SOS CV au Sénégal et SOS CV au Togo.

Pour atteindre ces objectifs, SOS VE Belgique applique sa politique de **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)** (2024).



A chaque étape du cycle de GAR, SOS VE Belgique est amené à organiser des ateliers de nature, durée et composition variés :

Etape de la GAR	Exemples d'ateliers	Durée et composition
Etape 1 : Planification	○ Atelier de formulation du projet	○ Durée : 4 à 5 jours, nb de participants : entre 5 et 20
Etape 2 : Suivi	○ Atelier de démarrage d'un projet ;	○ Durée : 4 à 5 jours, nb de participants : entre 5 et 20

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Au cours d'une visite de suivi, atelier de renforcement de capacités sur un aspect du programme (ex. analyse des données « baseline » et définition des valeurs cibles à 3 et 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Durée : 1 à 2 jours, nb de participants : toute l'équipe du projet soit entre 20 et 30
Etape 3 : Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier de validation des recommandations de l'évaluation à mi-parcours 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Durée : 1 à 2 jours, nb de participants : toute l'équipe du projet soit entre 20 et 30
Etape 4 : Capitalisation, utilisation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> ○ Au cours d'une visite de suivi, atelier de réflexions stratégiques sur une question programmatique ou une hypothèse de la Théorie du changement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Durée : 1 à 2 jours, nb de participants : 5 à 20

C'est dans ce cadre que SOS VE Belgique cherche à renforcer ses compétences en facilitation d'ateliers, afin d'améliorer les échanges d'information, la fluidité de ces échanges, ainsi que la capitalisation des apprentissages.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

L'**objectif général** de cette consultance est d'acquérir une expertise en techniques de facilitation créative afin d'animer des ateliers favorisant l'expression libre des participants et l'extraction des apprentissages. Celles-ci doivent prendre en compte les pratiques et outils de suivi existants (ex. cadres de résultats, fiches techniques etc.) en favorisant l'émergence de nouveaux apprentissages et en permettant d'identifier des actions concrètes qui en découlent.

Les **objectifs spécifiques** de cette consultance sont les suivants :

- i. L'équipe des programmes internationaux de SOS VE Belgique (4 personnes) est formée aux techniques de « facilitation créative d'atelier » pour des ateliers en présentiel (et non en ligne) ;
- ii. Certains membres de l'équipe des programmes internationaux de SOS VE Belgique (2 personnes) sont accompagnés dans la préparation et la conduite d'un atelier planifié pour octobre 2025.

3. MÉTHODOLOGIE

Le ou la consultant·e retenu·e devra adopter une approche conçue spécifiquement en fonction des besoins de SOS VE Belgique. Il ou elle devra notamment :

- Prendre en considération les méthodes de travail actuelles et les outils de suivi utilisés (Théorie du Changement, cadres de résultats, fiches techniques) afin de proposer des méthodes de facilitation adaptées ou complémentaires ;
- Tenir compte du contexte multiculturel des ateliers en question ainsi que des dynamiques entre SOS VE Belgique et ses partenaires qui s'inscrivent dans l'approche du *localization agenda* et adapter les méthodes de facilitation en conséquence ;

La méthodologie retenue devra intégrer les étapes suivantes :

- Une phase d'analyse et de compréhension du système de suivi de SOS VE et des relations entre SOS VE Belgique et ses partenaires (analyse documentaire et réalisation d'entretiens) ;
- Une phase de formation des 4 membres de l'équipe des programmes internationaux de SOS VE Belgique, de préférence en présentiel ;
- Une phase d'accompagnement de 2 membres de l'équipe des programmes internationaux à la préparation d'un atelier, y compris un débriefing post-atelier pour tirer des enseignements.

4. LIVRABLES

Le consultant devra produire :

- i. Une note de démarrage exposant la méthodologie et les outils utilisés (5 pages max.)
- ii. Un catalogue d'outils de facilitation créative d'ateliers ;
- iii. Un rapport sur la phase d'accompagnement (méthodologie de l'accompagnement et leçons apprises après la phase de débriefing).

5. CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL

La durée de l'accompagnement est estimée à environ 6 jours et devra tenir compte des impératifs des parties prenantes (SOS VE Belgique et les consultants) et des dates d'atelier.

10 avril 2025	Partage des Termes de référence (TdR)
30 avril 2025	Date limite de soumission des offres
15 mai 2025	Contractualisation
15 mai 2025	Début possible de la mission
05 juin 2025	Date de remise d'un rapport succinct
31 novembre 2025	Date de remise du rapport final

6. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le consultant devra avoir de l'expérience dans la formation et le coaching d'équipe sur des méthodes de facilitation d'atelier créative au sein d'organisations, en particulier pour des ONG ou autres associations engagées dans des activités de développement ou d'impact social.

Le consultant doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- ✓ Expérience dans la formation d'équipes aux techniques de facilitation.
- ✓ Expérience au sein d'ONG internationales ou dans la gestion de projets de développement.
- ✓ Expérience de travail dans des contextes internationaux avec des normes socioculturelles variées (Burundi, RDC, Sénégal).

- ✓ Excellentes compétences interpersonnelles et pédagogiques.
- ✓ Solides capacités rédactionnelles, indispensables pour la rédaction de rapports.
- ✓ Excellente maîtrise du français et/ou de l'anglais.

7. CODE DE CONDUITE

SOS VE dispose d'une politique de protection de l'enfance et d'un code de conduite que tous les consultant·e·s devront respecter. Ils·elles devront signer une déclaration d'engagement à l'égard de cette politique et de ce code de conduite, après avoir été dûment orienté·e·s.

8. BUDGET DE LA CONSULTANCE

Le budget (TVA comprise) sera proposé par le·la consultant·e. Il devra être détaillé et comprendre les honoraires, incluant les frais de déplacement du·de la consultant·e (si nécessaire). L'évaluation du budget prendra en compte la pertinence des détails fournis en lien avec la proposition technique et les coûts.

9. PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les offres peuvent être soumises jusqu'au 30 avril à marie.bolis@sos-villages-enfants.be avec pour objet « Facilitation créative d'ateliers ». Aucune candidature reçue au-delà de ce délai ne sera prise en compte.

L'offre doit comporter :

- ✓ Une proposition technique de maximum 5 pages détaillant le contenu, le calendrier et l'approche méthodologique choisie ;
- ✓ Une proposition financière ;
- ✓ Le CV du·de la consultant·e ;
- ✓ Les attestations de bonne fin d'exécution justifiant des expériences du·de la consultant·e ;
- ✓ Deux contacts de référence pouvant attester des compétences du·de la consultant·e.
